



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020 – 20H

COMPTE RENDU



L'an deux mil vingt, le dix février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Limouzinière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire.

Date de convocation : 04 février 2020.

Présents : F. LAUNAY, N. FAUCOND, E. RAVAUD, O. RECOQUILLÉ, C. CORMIER, D. COUTAUD, V. JOUAN, D. RAMBAUD, C. DI DOMENICO, N. LIVA, M. BRUNEAU, E. CARDIN, E. BOUTIN, S. DELAUNAY.

Excusés avec pouvoir: Jean-Luc GOBIN, Julien GRONDIN à Cyrille CORMIER, Christine DENIS à Nathalie LIVA, Jérôme ORIEUX à Olivier RECOQUILLÉ.

Secrétaire de séance : Marc BRUNEAU.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 décembre 2019 : approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire propose également d'adopter et signer à nouveau le compte rendu du conseil municipal d'avril 2019 qui a été égaré par le service administratif.

Monsieur le Maire propose de supprimer le point n°11 à l'ordre du jour : approuvé à l'unanimité.

I° Finances:

1. Comptes administratifs 2019.
2. Compte de gestion 2019.
3. Affectation résultats 2019.
4. Subventions 2020 aux associations.

II°) Administration :

5. Création du service Jeunesse.
6. Règlement intérieur du service jeunesse.
7. Tarifs du service jeunesse.
8. Convention avec la CAF pour la prestation jeunesse.
9. Contrats d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion.
10. Autorisation pour vendre du matériel de la commune.

IV°) Urbanisme et gestion du territoire

~~11. Cession du terrain communal cadastré ZW 76.~~

12. Informations diverses.

Finances

1. Comptes administratifs 2019.

Madame Evelyne RAVAUD, adjointe aux finances, présente les comptes administratifs 2019 de la Commune établis par Monsieur le Maire et qui font apparaître les résultats suivants :

a) Budget principal.

Résultats de l'exercice 2019 :

Fonctionnement :

Dépenses :	1 847 769,95 €
Recettes :	<u>2.305.052,84 €</u>
	+ 457.282,89 €

Investissement :

Dépenses :	1 210 788,34 €
Recettes :	<u>1 341 978,91 €</u>
	+ 131.190,57 €

Résultats antérieurs reportés

Fonctionnement :	0 €
Investissement :	- 438 011.74€
Résultat d'investissement =	- 306 821.17€

Restes à réaliser 2019

Dépenses d'investissement :	290 402.83€
Recettes d'investissement :	276 445.41€
Résultat :	- 13 957,42€

Résultats de clôture au 31/12/2019

Fonctionnement : **+ 457 282.89€** (320 778.59€ à affecter au 1068 et 136 504.30€ à affecter au 002 en recette).

Investissement : - 306 821.17€ (à affecter au 001 en dépense)

+ 150 461.72€

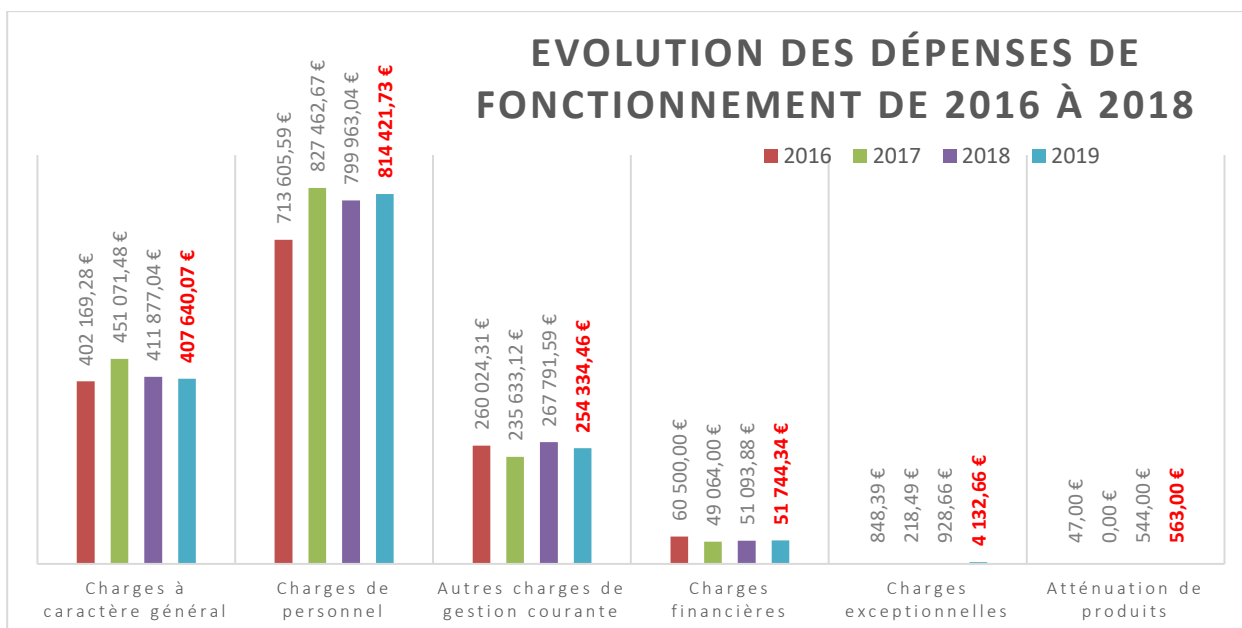
Pour finir, notre capacité d'autofinancement brute est de + 457.282,89€ (2 305 052.84€ - 1 847 769.95€). Notre capacité d'autofinancement nette est de + 10 059,20€ (457 282,89€ - 447 223.69€ de capital de la dette plus importante cette année **du fait du remboursement du prêt relai**).

Section de fonctionnement

Dépenses :

- Budgété : 1 941 840€
- Réalisé : 1 847 769.95€

La clôture du budget 2019 présente un résultat de fonctionnement excédentaire, on peut constater que les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées et contrôlées.



Chapitre 011 Charges à caractère général : 407 640.07€ de réalisé.

Le chapitre 011 se maintient et est même en légère baisse par rapport à 2018 de 4 238€.

Chapitre 012 Charges de personnel = 814 421.73€ réalisé.

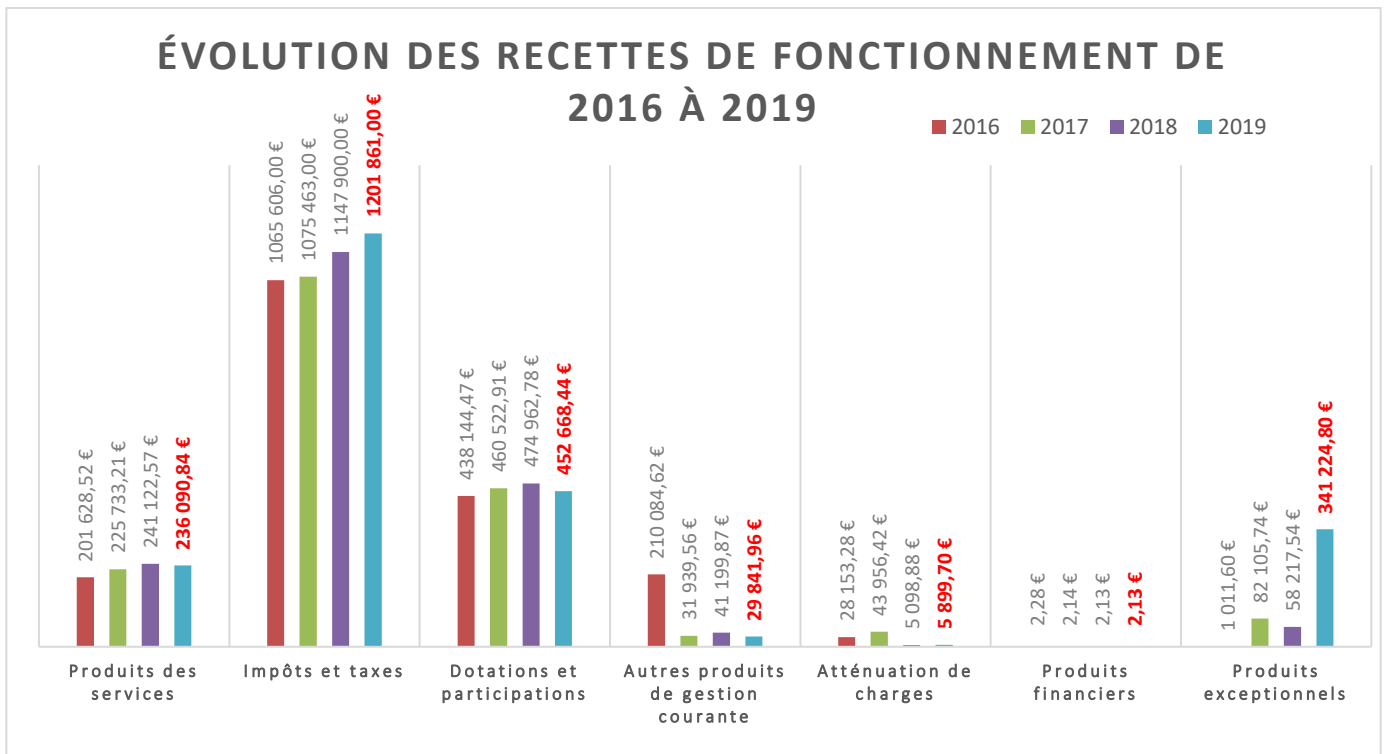
Les charges de personnel 2019 sont en légère augmentation de 14 458.69€. Cette augmentation s'explique par :

1. Le remplacement de la DGS pendant son congé maternité = 26 634€ ;

2. Le recrutement d'une ATSEM en contrat aidé = 4 943€ (recette de 1 379€) ;
3. Les remplacements des arrêts maladie (secrétariat mairie, entretien des bâtiments...).

Recettes de fonctionnement :

- Budgété : 1 941 840€
- Réalisé : 2 305 052.84€



Les recettes de fonctionnement 2019 réalisées sont supérieures de **+ 335 699.04€** à ce qui avait été budgété, cela s'explique principalement par plusieurs points :

1. Les recettes relatives aux ventes du Bois Palais et de la Maison rue Charles de Gaulle (*prévues en recettes d'investissement, mais la trésorerie a demandé à ce qu'elles soient imputées en fonctionnement*). Cela représente donc **une recette de 295 000€ non prévue en section de fonctionnement.** ;
2. Le remboursement de salaires des agents en arrêt et indemnités du contrat aidé (40 034,89€) liés notamment aux arrêts d'agents du service administratif ;
3. Les écritures d'immobilisations et d'ordre (travaux en régie 2019).
4. Les ventes des produits relatives au pôle enfance se traduisent par une augmentation de + 12 043.19€ grâce à une forte augmentation des effectifs.

Section d'investissement

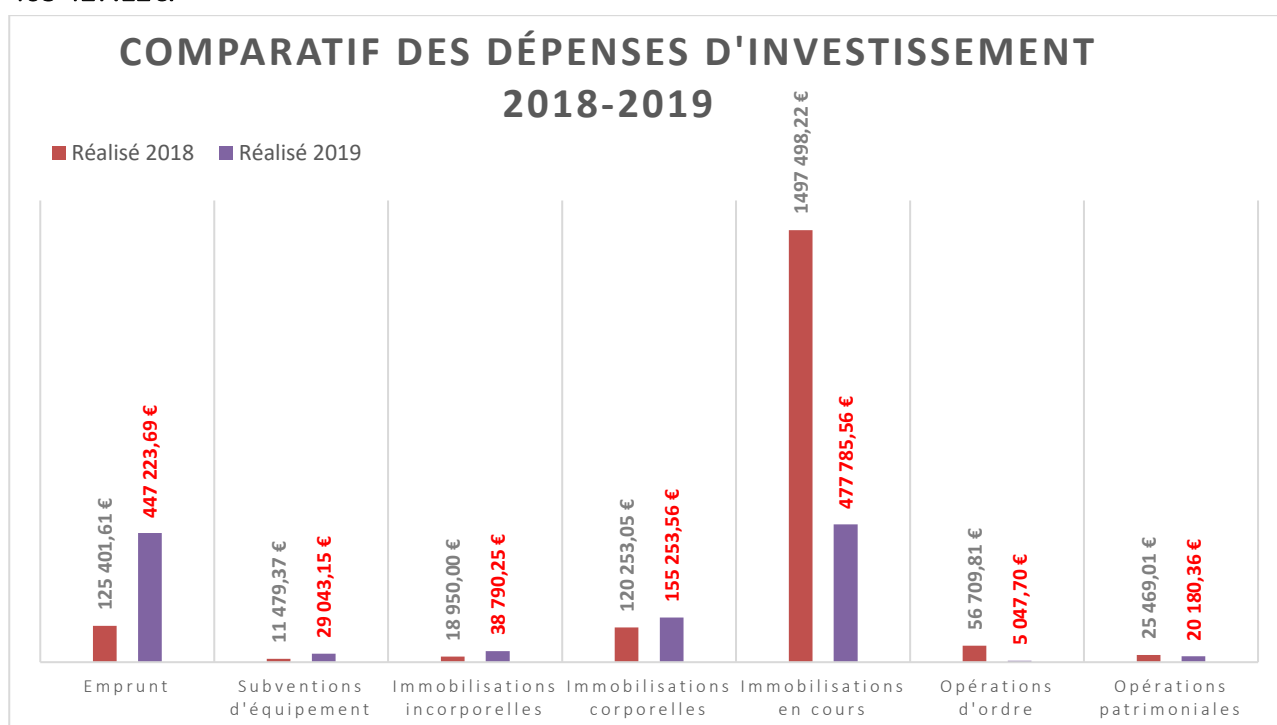
Dépenses :

- Budgété : 1 949 517.57€
- Réalisé : 1 210 788.34 €
- RAR : 290 402.83€

Les dépenses d'investissement réalisées sont inférieures à ce qui avait été budgété, cela s'explique par le fait que beaucoup de projets se sont terminés en 2018, et que le budget 2019 intégrait trois projets principaux :

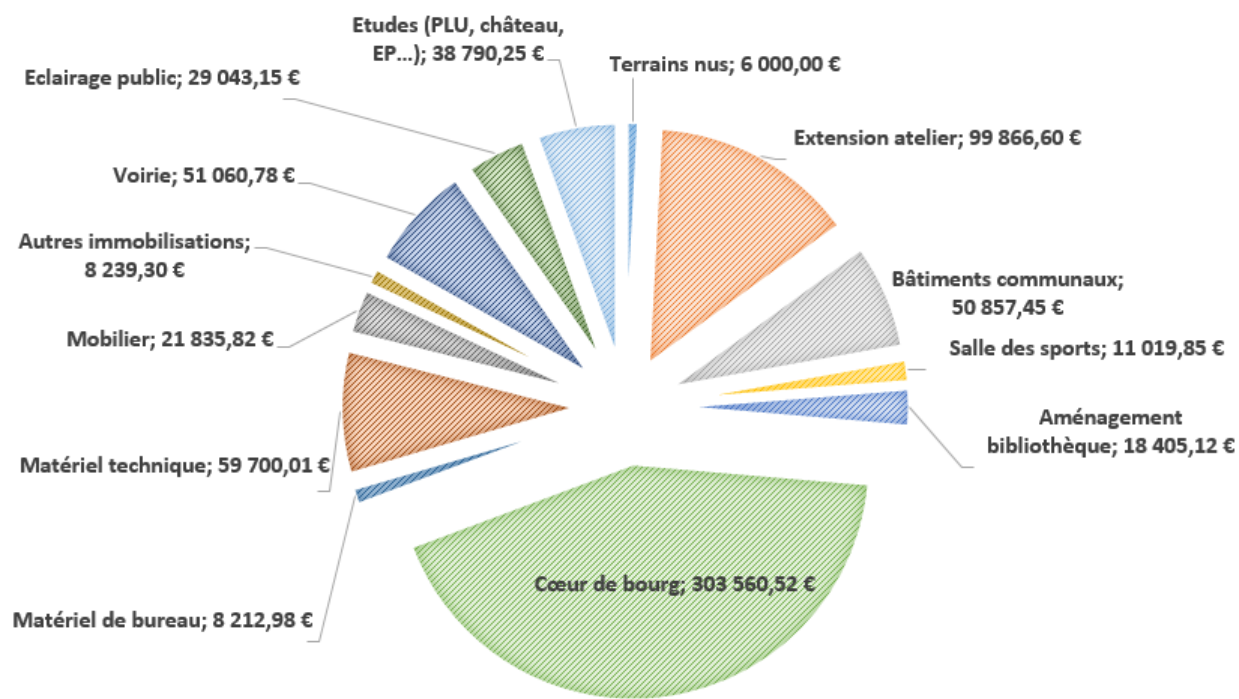
1. L'aménagement de voirie de la rue du stade ;
2. L'extension de l'atelier municipal ;
3. La réhabilitation de la mairie.

Le projet de réhabilitation de la mairie n'a pas été lancé dans l'attente d'obtenir plus de subventions, ce report a permis d'autofinancer les deux premiers projets d'un montant total de 403 427.12€.

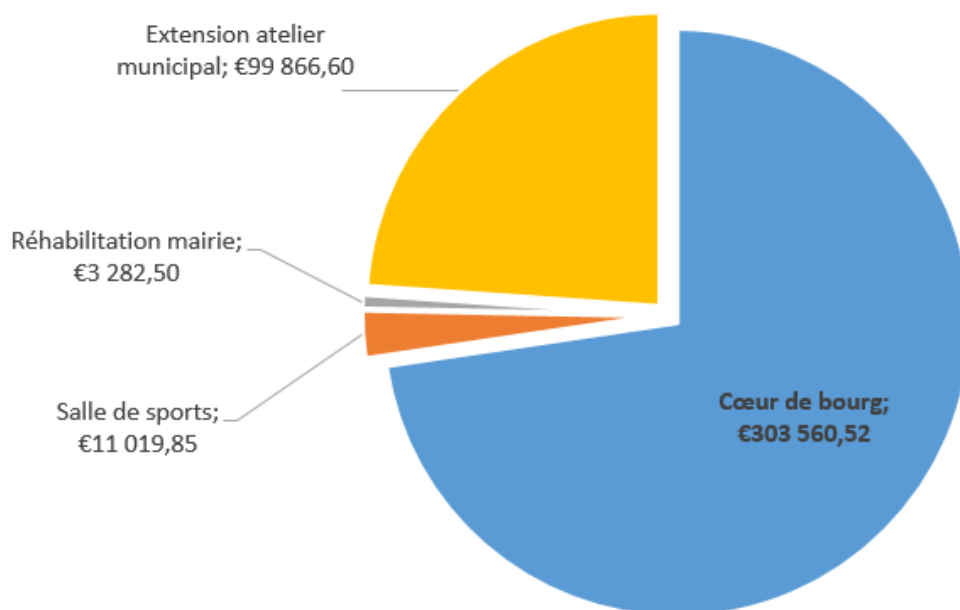


Les dépenses d'investissement 2019 se présentent ainsi :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2019



Chapitre 23 - répartition des principales dépenses

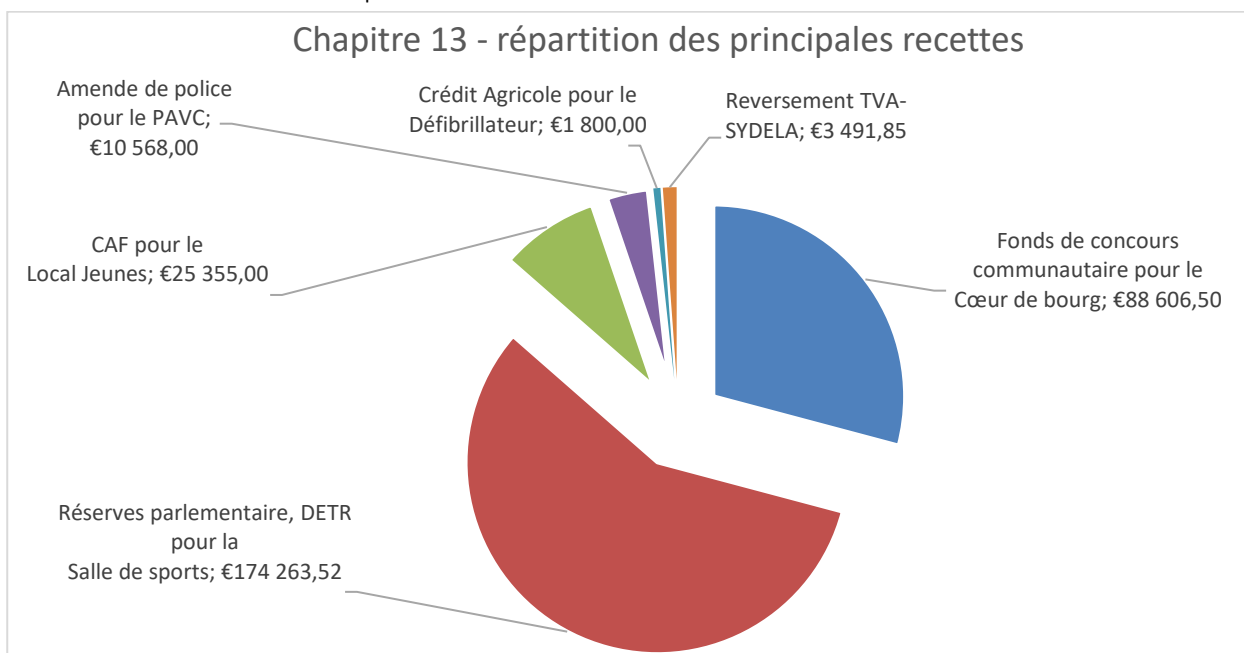


Recettes :

- Budgété : 1 949 517.57€
- Réalisé : 1 341 978.91 €
- RAR : 276 445.41€

Pour cet exercice 2019, nous enregistrons des recettes inférieures à ce qui était prévu puisque certaines recettes étaient prévisionnelles et tributaires du démarrage de certains projets. On peut noter que certaines recettes interviendront sur le budget 2020 et 2021 :

1. La subvention LEADER de 70 662€ pour le local jeunes ;
2. La subvention LEADER de 18 024€ pour l'étude des travaux du cœur de bourg ;
3. Le contrat territoire région de 67 950€ pour les travaux du cœur de bourg ;
4. Le solde du fonds de concours communautaire de 24 796.50€ pour les travaux du cœur de bourg ;
5. La DETR de 80 000€ pour la réhabilitation de la mairie.



Monsieur le Maire quitte la salle, laissant la présidence à Madame Evelyne RAVAUD qui procède au vote des comptes administratifs 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget principal.

b) Budget lotissement :

Le budget 2019 n'enregistre pas d'écritures notables, les seules écritures réalisées sont des écritures d'ordre et de stock.

A noter que les deux derniers terrains sont vendus, les signatures des actes se régulariseront en 2020.

Résultats de l'exercice 2019

Fonctionnement :

Dépenses :	116 352.83 €
Recettes :	<u>115 941.29€</u>
	-411.54€

Investissement :

Dépenses :	115 941.29 €
Recettes :	<u>115 941.29€</u>
	0€

Résultats antérieurs reportés

Fonctionnement	:	+ 132 071.76 €
Investissement :		- 115 941.29 €

Résultats de clôture au 31/12/2019

Fonctionnement :	+	131 660.22 € (à affecter au 002 en recette)
Investissement :	-	115 941.29 € (à affecter au 001 en dépense)
		<hr/>
	+	15 718.93 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget lotissement.

c) Budget locaux commerciaux :

Les points principaux à retenir pour cet exercice sont :

- En dépense : le remboursement de l'emprunt pour 4 591.52€, les charges financières pour 842.96€, et les dépenses d'entretien/fonctionnement pour 1 385.41€ ;
- En recette : les loyers pour 14 160€ ;
- Les autres écritures sont des écritures d'ordre.

Résultats de l'exercice 2019

Fonctionnement :

Dépenses :	9 704.29 €
Recettes :	<u>15 664.14 €</u>
	5 959.85 €

Investissement :

Dépenses :	6 095.66 €
Recettes :	<u>7 570.26 €</u>
	1 474.60 €

Résultats antérieurs reportés

Fonctionnement :	+ 9 187.63€ €
Investissement :	- 94.34 €

Résultats de clôture au 31/12/2019

Fonctionnement :	+ 15 147.48 € (à affecter au 002 en recette).
Investissement :	+ 1 380.26 € (à affecter au 002 en recette)
	<hr/>
	+ 16 527.74€

Monsieur Samuel DELAUNAY constate que ce budget est excédentaire et demande si des travaux sont prévus dans les locaux commerciaux qui en ont besoin. Madame Evelyne RAVAUD répond que des travaux seront prévus en 2020 dans le salon de coiffure (climatisation) ainsi qu'à la supérette (isolation et éclairage).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget locaux commerciaux.

d) Budget logements sociaux :

Les points principaux à retenir pour cet exercice sont :

- En dépense : les taxes foncières pour 475€, le remboursement de l'emprunt pour 6 227.99€, les charges financières pour 2 891.33€ ;
- En recette : les loyers pour 6 600€ et la subvention du budget communal pour 5 000€ qui permet de rééquilibrer ce budget ;

Résultats de l'exercice 2019

Fonctionnement :

Dépenses : 3 366.33 €

Recettes : 11 600 €

+ 8 233.67€

Investissement :

Dépenses : 6 227.99 €

Recettes : 27 637.81 €

+ 21 409.82 €

Résultats antérieurs reportés

Investissement : - 29 262.72 €

Résultats de clôture au 31/12/2019

Fonctionnement : + **8 233.67 €** (7 852.90€ à affecter au 1068 et 380.77€ au R002)

Investissement : - **7 852.90 €** (à affecter au 001 en dépense).

+ 380.77 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget logements sociaux.

2. Compte de gestion 2019.

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire, le Conseil Municipal examine les comptes de gestion des budgets communaux 2019 dressés par Monsieur Franck LAFARGUE, Trésorier Principal. Ces derniers sont en concordances avec les comptes administratifs et ne révèlent pas d'anomalies.

Voir pièces annexes jointes à la notice.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2019.

3. Affectation des résultats 2019.

Madame Evelyne RAVAUD, adjointe aux finances, présente les affectations de résultats 2019 :

Budget principal :

- Dépense d'investissement au D001 : 306 821.17€
- Recettes d'investissement au 1068 : 320 778.59 €
- Recette de fonctionnement au R002 : 136 504.30 €

Budget lotissement :

- Recette de fonctionnement au R002 : 131 660.22 €
- Dépense d'investissement au D001 : 115 941.29 €

Budget locaux commerciaux :

- Recette de fonctionnement au R002 : 15 147.48€
- Recette d'investissement au R001 : 1 380.26 €

Budget logements sociaux :

- Recette de fonctionnement au R002 : 380.77€
- Recette d'investissement au 1068 : 7 852.90€ €
- Dépense d'investissement au D001 : 7 852.90 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2019 sur les budgets primitifs 2020.

4. Subventions 2020 aux associations.

Madame Evelyne RAVAUD, adjointe aux finances, présente les propositions de la commission finances pour les subventions 2020 aux associations. Voir tableau en PJ.

La commission finances propose de prévoir une enveloppe de **25 000€** pour les subventions aux associations 2020.

Les membres du Conseil Municipal approuvent les propositions de la commission finances.

Madame Nathalie FAUCOND remarque avec regret que la commission a accordé une somme inférieure à celle proposée pour l'association « **Solidarité Femmes Loire Atlantique** » compte tenu des actions précises et importantes qu'elle réalise. Monsieur le Maire répond que la compétence sociale relève du département qui doit accompagner et mettre les moyens pour prendre en charge ces femmes. La commission propose néanmoins d'accorder la somme de 100€ à cette association.

Monsieur le Maire précise que la commission propose de réduire la subvention des Nounous du Lac au profit de l'association Au bonheur des p'tits limouzins qui compte plus d'adhérents limouzins (7 pour les Nounous du Lac et 18 pour Au bonheur des p'tits Limouzins). Par ailleurs, la commission a souhaité accorder une subvention supérieure au FC Logne Boulogne et FFF qui vont célébrer cette année leurs anniversaires respectifs.

Monsieur Cyrille CORMIER président de l'office municipal et Monsieur Emmanuel CARDIN membre de la recyclerie sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les subventions 2020 en allouant une enveloppe de 25 000€ au budget 2020.

Administration

5. Création d'un service Jeunesse.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le CPIE a arrêté la prestation jeunesse depuis le 31 décembre dernier. Lors de la séance de juillet dernier, les membres du conseil municipal ont créé un poste d'animateur jeunesse afin d'assurer cette prestation en régie.

Monsieur le Maire expose qu'il est préférable sur le plan administratif d'acter clairement la création d'un service jeunesse à compter du 17 février 2020.

Il est proposé de créer un service jeunesse municipal pour les jeunes de 11-17 ans qui se déroulera de la façon suivante :

- L'accueil en période scolaire : les mercredis et samedis de 14 à 18h.
- L'accueil pendant les vacances scolaires : des après-midis de 14h à 18h, une journée complète et une veillée.

L'accueil des jeunes se déroulera dans le local situé place Sainte Thérèse à La Limouzinière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création du service jeunesse.

6. Règlement intérieur du service Jeunesse.

Suite à la création du service Jeunesse, il est proposé aux membres du conseil d'approuver le règlement intérieur et la fiche d'inscription annexés au présent document, pour l'année 2019-2020 (effectif jusqu'au 31 août 2020).

Stéphanie BONNIN qui a été recrutée au poste d'animatrice jeunesse, a proposé plusieurs modifications (en jaune sur le document).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le règlement intérieur et la fiche d'inscription.

7. Tarifs du service jeunesse.

Monsieur le Maire présente les propositions de la commission jeunesse qui propose :

- une adhésion annuelle d'un montant de 8 € par jeune pour une année scolaire
- les tarifs des sorties/animations : il est proposé de repartir sur la même grille que pour le centre de loisirs, il s'agit d'un forfait selon le coût de la sortie.

TARIF 2019/2020		
Catégorie	Coût de l'activité par jeune	PRIX
Tarif A	Jusqu'à 5€	2,50 €
Tarif B	De 5 à 7,99€	4,00 €
Tarif C	De 8 à 10,99€	5,50 €
Tarif D	De 11 à 14,99€	7,00 €
Tarif E	De 15 à 19,99€	10,00 €
Tarif F	De 20 à 30€	14,00 €
Tarif G	+ de 30€	16,00 €

Monsieur Cyrille CORMIER propose aux membres du conseil de réduire le tarif d'adhésion à 4 € compte tenu du fait que le service ne sera pas sur une année complète mais sur 6 mois.

Il est proposé aux membres du conseil d'approuver les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2019-2020 (effectifs jusqu'au 31 août 2020).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs des activités présentés ci-dessus, ainsi que le montant de l'adhésion porté exceptionnellement à 4€.

8. Convention avec la CAF pour la prestation jeunesse.

Dans le cadre de la prestation jeunesse qui débutera le 17 février prochain, il est proposé aux membres du conseil d'approuver le conventionnement avec la CAF de Loire Atlantique. Cette convention permettra de percevoir une « prestation de service » dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention avec la CAF de Loire Atlantique pour la prestation jeunesse, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

9. Contrats d'assurance statutaires du Centre de gestion.

La commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise pour plusieurs collectivités territoriales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail/maladies professionnelles, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité-paternité-adoption.
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladies professionnelles, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules à la commune.

Ces conventions devront également avoir une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2021 et un régime de capitalisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adhésion au groupement de commande pour les contrats d'assurance statutaires du Centre de Gestion.

10. Autorisation pour vendre du matériel de la commune.

Dans un objectif de favoriser le réemploi du matériel et véhicules dont la collectivité et services n'ont plus l'utilité, Monsieur le Maire propose de mettre en vente, par le système d'enchères publiques sur le site internet « Web enchères », certains biens mobiliers amortis dans leur totalité.

Cette démarche participe au développement durable et à la bonne gestion du patrimoine et des finances communales.

Descriptif	Quantité	Etat	Prix proposé à l'unité
Lit superposé avec matelas	3	Bon état	10 €
Lit superposé sans matelas	3 bleus 3 verts 2 roses	Bon état	5 €
Chaise	19	Bon état	10 €
Caisson tour PC	3	Bon état	10€
Fauteuil et banquette 2 places	5 fauteuils 1 banquette	Mauvais état	5€
Présentoir à livres	1	Bon état	10€
Meuble	1	Bon état	10€
Bac à livres	2	Bon état	10€
Bureau	1	Bon état	10€
Meuble	2	Bon état	10€
Banc	4	Mauvais état	5€
Meuble ordinateur	1	Bon état	10 €
Bureau	1	Bon état	10 €
Isoloirs 3 places	1	Mauvais état	1 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la mise en vente des mobiliers aux tarifs présentés ci-dessus.

Informations :

Constitution des bureaux de vote pour les élections municipales 2020 : voir tableau en PJ. Nous recherchons toujours des volontaires pour le dépouillement.

L'enquête publique concernant le déclassement du Moulin de Joubert a débuté mercredi 29 janvier 2020 et se terminera le mercredi 12 février 2020. Le commissaire enquêteur désigné est Madame Fabienne LEBEE. Rappel des dates des permanences en mairie :

- mercredi 29 janvier 2020 de 08h45 à 12h00
- mercredi 12 février 2020 de 08h45 à 12h00

Presse locale : Monsieur le Maire informe de l'arrivée d'une nouvelle correspondante presse pour Ouest France, Madame Virginie AVIOLAT qui est motivée pour couvrir les évènements de la commune.

Prochaines séances des Conseils Municipaux (prévisionnel):

- **Lundi 09 mars 2020 (approbation du PLU et budgets 2020).**

Il est proposé aux membres du conseil de fixer la prochaine séance à 19h00 afin de partager un repas à la suite (dernière séance du mandat).

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h24.